

## Délibération du Conseil municipal

Séance du 25 mars 2025

Le vingt-cinq mars deux mille vingt-cinq, à 19 heures et 00 minute, le Conseil municipal dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire à la Mairie, sous la présidence de M. Jean-Paul PAVILLON, Maire.

### Présents

BEAUCLAIR Sophie, BOUSSICAULT Gérald, BOYER Emilie, CHOUTEAU Edith, CORBILLON Christine, DELETANG Claire, DESOEUVRE Robert, GAUTHERON Xavier, GUIBERT Vincent, LABORDERIE Philippe, LANGLOIS Danielle, LECACHEUR Julien, LECOMTE Delphine, LHUISSIER Thierry, LIOTON Valérie, LIZE Didier, MINETTO Jacques, PAVILLON Jean-Paul, PENEAU Sylvie, PICARD Corinne, PUSHPARAJ Emilie, RAVELEAU René, REBILLARD Michèle, ROCHAIS Philippe, SOURICE Corinne

### Absents excusés ayant donné pouvoir (art. L2121.20)

FRAKSO Mohamed à LIOTON Valérie  
RETHORE Jacqueline à REBILLARD Michèle  
REGRAGUI Sidi Kamal à GUIBERT Vincent  
VIGNER Jean-Philippe à BOYER Emilie

### Absent(s) excusé(s)

### Absents

GAILLARD Yohan, PARENTEAU Louis-Pierre, SOUILHE Jérôme

### Secrétaires de séance

BOUSSICAULT Gérald, BEAUCLAIR Sophie

Convocation adressée le 19 mars 2025, article L.2121.12 CGCT

Liste des délibérations affichée et publiée le 27 mars 2025, article L.2121.25 CGCT

## 25SE2503-14 | Culture – Saison culturelle 2025/2026 - Approbation et signature d'une convention de coréalisation avec le Théâtre de l'Hôtel de Ville (THV)

Monsieur Vincent GUIBERT, adjoint délégué à la Vie associative, la Culture et la Citoyenneté, expose :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant la volonté des acteurs culturels du département de soutenir la création Jeune public dans le domaine du spectacle vivant autour d'un projet commun,

Considérant qu'il y a nécessité de désigner un coordinateur pour l'organisation de la tournée PJP#10,

Considérant l'avis du comité consultatif Ville Active où il fait bon vivre en date du 13 mars 2025,

En accord avec le Bureau Municipal, et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- Approuve les termes de la convention de coréalisation avec le THV,
- Autorise Monsieur le Maire, ou à défaut son représentant, à signer ladite convention ainsi que tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

| VOTE              |    |            |    |
|-------------------|----|------------|----|
| En exercice       | 32 | POUR       | 29 |
| Présents          | 25 | CONTRE     | 0  |
| Pouvoirs          | 4  | ABSTENTION | 0  |
| Pris part au vote | 29 | TOTAL      | 29 |

**Délibération adoptée à l'unanimité**

Le Maire,  
Jean-Paul Pavillon



Mairie des Ponts de Cé  
49130 (M. et L.)